

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-06

ACQUISITIONS FONCIERES POUR CALIBRAGE ET RENFORCEMENT DE LA RD 57 COMMUNES DE CAZES-MONDENARD, LAUZERTE, SAINT-AMANS-DE-PELLAGAL ET DURFORT-LACAPELETTE

Par délibération du 31 janvier 2000, l'Assemblée départementale a défini son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération de renforcement des rives de la RD 57 sur les communes de Cazes-Mondenard, Lauzerte, Saint-Amans-de-Pellagal et Durfort-Lacapelette, et a décidé du principe des acquisitions foncières nécessaires dont celles mentionnées dans le tableau présenté.

Il convient de préciser que douze propriétaires ont déjà été indemnisés, les actes de vente étant intervenus.

La prise de possession anticipée de ces immeubles est effective depuis le 12 juillet 2000.

Ces acquisitions, d'un montant inférieur à 75000 €, ont été négociées à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite « loi Murcef ».

Les documents permettant de dresser les actes notariés régularisant ces mutations foncières au profit de notre Collectivité ont été adressés le 29 septembre 2000 à l'Etude Fel et Chabosson, notaires à Montauban.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur les acquisitions foncières présentées,
- m'autoriser à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations notamment les actes de vente,
- préciser que la somme de 3811 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux présentés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-06

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR CALIBRAGE ET
RENFORCEMENT DE LA RD 57
COMMUNES DE CAZES-MONDENARD, LAUZERTE,
SAINT-AMANS-DE-PELLAGAL ET DURFORT-LACAPELETTE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser, au nom et pour le compte du département, les acquisitions foncières suivantes dont le détail est présenté en annexe :
 - RD 57 – calibrage et renforcement sur les communes de Cazes-Mondenard, Lauzerte, Saint-Amans-de-Pellagal, Durfort-Lacapelette ;
- Précise que la somme de 3 811 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, tous les actes et documents se rapportant à ces opérations, notamment les actes de vente.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ACQUISITIONS FONCIERES POUR CALIBRAGE ET RENFORCEMENT DE LA RD 57

**COMMUNES DE CAZES-MONDENARD, LAUZERTE, SAINT-AMANS-DE-
PELLAGAL ET DURFORT-LACAPELETTE**

CP 08/08-06ann

RD 57- calibrage et renforcement

■ Commune de Cazes-Mondenard

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
BV 406 1a 37ca BV 408 3ca	Sans objet	Prix principal : 107 € indemnités accessoires pour remise en état grillage et piquets : 230 € Total : 337 €
BV 412 23ca BV 426 15ca	Sans objet	1 € symbolique
BV 388 7a 93ca BV 390 3a 09ca	Sans objet	1677 €

■ **Commune de Lauzerte**

F 1162 9ca	Sans objet	1 € symbolique
---------------	------------	----------------

■ **Commune de Saint-Amans-de-Pellagal**

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
A 743 62ca	Sans objet	45 €

■ **Commune de Durfort-Lacapelette**

ZC 38 36ca ZC 40 16ca	Sans objet	40 €
AB 288 7a 06ca AB 290 1a 40ca AB 292 3a 12ca AB 294 10a 86ca	Sans objet	1710 €

Le Président,